

Nature des travaux	Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI
<p><b>COTISATION ANNUELLE Plafond</b></p> <p>Travaux neufs d'éclairage public* 1<sup>ère</sup> catégorie (rénovation **, restitution et signalisation tricolore)</p> <p>Travaux neufs d'éclairage public* 2<sup>ème</sup> catégorie (extension, mise en valeur du patrimoine, installation de radars pédagogiques, d'éclairage des terrains de sport et tous travaux n'entrant pas dans la première catégorie, hors rénovation)</p>	<p>3 taux dégressifs par tranche de travaux en fonction des montants HT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ jusqu'à <b>15 000 €</b> → <b>60 %</b></li> <li>▶ de <b>15 000 à 30 000 €</b> → <b>50 %</b></li> <li>▶ de <b>30 000 à 60 000 €</b> → <b>40 %</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ jusqu'à <b>15 000 €</b> → <b>40 %</b></li> <li>▶ <b>15 000 à 30 000 €</b> → <b>30 %</b></li> <li>▶ <b>30 000 à 60 000 €</b> → <b>20 %</b></li> </ul>	<p>2,5 € / Point lumineux et par an</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>40 %</b></li> <li>→ <b>50 %</b></li> <li>→ <b>60 %</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>60 %</b></li> <li>→ <b>70 %</b></li> <li>→ <b>80 %</b></li> </ul>
<p>Matériel d'éclairage public</p>	<p>Plafonnement des travaux subventionnables : 1 900 € HT maxi pour les ensembles (mât/crosse/luminaire) et 600 € HT pour les luminaires seuls</p>	

TVA récupérable par le SICECO (= **0,91 %** à la charge du SICECO) pour tous les travaux

\* Sous réserve de programmation sur les programmes de travaux subventionnés du SICECO (sauf restitution d'éclairage public inscrite d'office).

À défaut, si besoin, réalisation des travaux sans subvention.

\*\* Tous travaux de rénovation (avec restriction aux stades d'entraînement pour les installations sportives).

Pour la rénovation, l'octroi de la subvention est conditionné à un âge des installations à remplacer supérieur à 15 ans.

À défaut, si besoin, réalisation des travaux sans subvention.

Nature des travaux	EPCI	
	Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI
études des «concepteurs-lumière»	Plafond de la dépense subventionnable : 10 000 € HT Taux de subvention : 50 % du coût HT TVA récupérable par le SICECO	
Sinistres *, Déplacements de mâts	0 %	100 % TTC
Maintenance (tous les équipements électriques communautaires)	25 % du TTC	75 % du TTC
Réponses DT/DICT SIG - SMARTGEO **	Gratuit	
Diagnostics de l'éclairage public	Gratuit	
Contrôle de conformité électrique et de stabilité mécanique de l'éclairage des terrains de sport extérieurs	Gratuit	
Fourniture de l'électricité ***	Gestion par les EPCI avec possibilité d'intégrer les groupements d'achat d'énergie portés par le SICECO	

\* L'EPCI assume le recours contre tiers.

\*\* La création des données nécessaires aux réponses aux DT/DICT (description des ouvrages, positionnement en classe A des réseaux) est facturée soit dans le cadre des travaux neufs (inclus dans les coûts des travaux) ou sur devis spécifique en maintenance.

\*\*\*L'EPCI reste titulaire de ses contrats de fourniture d'électricité.